

Journée d'information des éleveurs de dindon

Les leçons de la 1^{re} année des fiches de production

Mélanie Savard, directrice générale adjointe

17 décembre 2024



Déroulement

- Fiche domestique initiale
 - Rappel des exigences réglementaires | Constats de la période 2024-2025
- Suivi de la production et replanification | Fiche modifiée
 - Rappel des exigences réglementaires | Constats de la période 2024-2025
- Les autres dates limites et le calendrier de production
- Les rapports de production – À quoi ça sert?
- Rappel | Portail (babillard, tableau de bord, etc.)

Et bien sûr, une **période de questions** et de commentaires afin de savoir comment vous avez vécu votre première période d'application.



Rappel | les principes généraux

- La période est subdivisée en 6 cycles de 8 ou 9 semaines permettant de prendre un temps pour constater la production réalisée et à venir.
- Les fiches doivent être identifiées pour la production domestique ou d'exportation; il n'y a pas de vase communiquant entre le domestique et l'exportation.
- Toute la production doit être planifiée avant le début de la période.
- À la fin de chaque cycle :

**Production réalisée + production à venir =
Contingent individuel ajusté**



Applicable en 2025/2026

Frais administratifs de 500 \$ lorsque la fiche initiale est en retard, mais est reçue dans le délai de 14 jours de l'avis. Payable par catégorie de quota, le cas échéant.



AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE



Exigences réglementaires

Fiches de production | Domestique – initiales

- Dépôt des fiches au plus tard 21 jours après l'émission du pourcentage d'utilisation (ou au moins **28 jours avant l'entrée du lot selon la plus petite des échéances**). *** Important**
- Le total des kilos prévus aux fiches de production initiales destinées au marché domestique **doit égal** le contingent individuel alloué pour la période et respecter la catégorie de quota qui peut être produit pour la période.
- Si le total est inférieur ou supérieur ou que les renseignements ne sont pas conformes au règlement :
 - Les EVQ transmettent un avis écrit identifiant toute irrégularité et informant de la quantité de kilos pour laquelle la production n'a pas été prévue ou a été prévue en trop le cas échéant. Le titulaire a **14 jours suivant l'avis** pour corriger la situation.



AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE



Exigences réglementaires

Fiches de production | Domestique – initiales

Les fiches n'égalent pas le contingent? Corrections possibles :

- Une **fiche de production modifiée** dans laquelle l'irrégularité identifiée est corrigée ex.: ajustement de la production prévue pour égaler le contingent individuel;
- Un bail de **location de quota** conforme afin d'ajuster le contingent individuel pour égaler la production prévue;
- Un bail de **location de poulailler** conforme afin de permettre de produire le contingent individuel.





AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE



Exigences réglementaires

Fiches de production | Domestique – initiales

Si la non-conformité n'est pas corrigée dans le délai prévu :

1. Kilos des fiches **inférieurs** au contingent, donc une sous-production [Fiches < CI]
 - Les EVQ réduisent le contingent individuel d'une quantité de kilos pour égaler la production prévue. Les kilos ainsi réduits sont redistribués à tous via le pourcentage et les fiches de ces derniers sont modifiées au prorata de la production domestique prévue.
2. Kilos des fiches **supérieurs** au contingent, donc une surproduction [Fiches > CI]
 - Les EVQ réduisent, au prorata, la production prévue sur les fiches de production pour égaler le contingent individuel.





AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE



Évaluation et constats

Fiches de production | Domestique – initiales

Constats du déroulement de la période 2024-2025 (D77/E53)

- Dans l'ensemble, **un exercice réussi** – Félicitations!
- Beaucoup de formation donnée et d'appels faits, les titulaires apprivoisent le fait que leur contingent doit égaler l'ensemble de leurs fiches;
- La majorité des éleveurs utilisent le portail pour transmettre leur fiche de production aux EVQ;
- Un seul cas de coupure de contingent;
- Deux titulaires avec des besoins plus importants de suivi.





Suivi de la production et replanification | Après chaque cycle

Comparer la planification avec la production réellement effectuée

Cycle terminé : production domestique réelle < ou > fiches de production?

EVQ : indiquent sur les rapports de production la quantité de kilos produite en trop ou en moins, selon le cas.

Titulaire : doit, au plus tard 28 jours avant le début du prochain cycle, transmettre une fiche de production modifiée pour diminuer ou augmenter les kilos qu'il lui reste à produire durant la période, d'une quantité équivalente à l'écart entre la production prévue et la production réelle. Il doit y joindre tout nouveau bail de location de quota ou de poulailler conclu pour la période en cours.



AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE

Suivi de la production et replanification | Après chaque cycle

Si le titulaire omet d'envoyer une fiche de production modifiée dans le délai requis ou

Si le titulaire replanifie, mais qu'un écart subsiste entre la production prévue et la production réelle.

EVQ : informent le titulaire via un avis de non-conformité.

Titulaire : a 7 jours suivant la date de cet avis pour transmettre une fiche de production modifiée.

* Les EVQ approuvent la fiche de production modifiée qui est conforme au règlement en transmettant un rapport de production domestique qui en tient compte.

Applicable en 2025/2026

Frais administratifs de 250 \$ lorsque la fiche modifiée n'est pas déposée ou est reçue en retard, mais est reçue dans le délai de 7 jours de l'avis. Payable par catégorie de quota, le cas échéant et est appliquée pour chaque retard.





Suivi de la production et replanification | Après chaque cycle

Si le titulaire fait défaut de transmettre une fiche de production modifiée après avoir reçu l'avis des EVQ :

1. Si la production **réelle** du titulaire **excède** celle qui était prévue pour le cycle terminé, les EVQ **modifient ses fiches de production** :
 - les livraisons apparaissant sur les fiches et prévues pour le reste de la période sont réduites, proportionnellement, du nombre de kilos produits en trop.
2. Si la production **réelle** est **inférieure** à la production prévue, les EVQ **modifient son contingent individuel** :
 - le titulaire est réputé ne pas avoir l'intention de produire les kilos produits en moins et le contingent individuel du titulaire est réduit en proportion de la quantité de kilogrammes de dindons qui n'a pas été produite et cette portion est redistribuée à l'ensemble des titulaires. Lors de cette distribution, si un titulaire n'a plus de livraisons prévues pour le reste de la période, les EVQ ajoutent la quantité supplémentaire de contingent obtenu comme nouvelle livraison dans le dernier cycle.



Fiches de production | Modifiées

Une fiche modifiée doit être déposée dans les cas suivants :

1° la **date d'entrée** des dindonneaux est :

- devancée ou retardée ou annulée

2° un nouveau bail de **location de quota** est conclu pour la période en cours;

3° une modification est apportée au **numéro du poulailler** dans lequel sont élevés les dindons;

4° il y a une **différence avec le contingent individuel**

- non-conformités réglementaires aux fiches initiales;
- différence entre la prévision et la production réelle.





Suivi de la production et replanification | Après chaque cycle

Constats du déroulement de la période 2024-2025 (D77/E53)

- Un exercice en cours d'apprentissage;
- Plusieurs éleveurs utilisent le portail pour modifier leur fiche;
- Malgré plusieurs communications sur la nouvelle gestion des fiches, certains titulaires n'étaient pas au courant de la nouvelle mécanique avant qu'ils se fassent appeler;
- Beaucoup de formation, les titulaires tentent de relever le défi que la production réalisée et celle à venir doivent totaliser le contingent;
- Considérant une réémission des %, les EVQ ont effectué le réajustement des fiches après le cycle 1, ce qui fait que certains titulaires s'attendaient à ce que cela soit fait après le cycle 2;



Suivi de la production et replanification | Après chaque cycle

Constats du déroulement de la période 2024-2025 (D77/E53)

- Certains éleveurs ne peuvent pas avoir un écart de 0 à la fin d'un cycle, car ils n'ont plus d'élevage et la quantité restante, ou en trop, ne correspond même pas à 1 m²;
- Certains titulaires ont mal compris l'utilisation du rapport de production;
- L'écart indiqué sur le rapport de production peut ne plus être d'actualité au moment où il est reçu;
- Certains titulaires se fiaient sur leur mandataire pour faire les corrections, mais actuellement, les mandataires ne reçoivent pas les informations liées aux rapports de production;



Suivi de la production et replanification | Après chaque cycle

Constats du déroulement de la période 2024-2025 (D77/E53)

- Certains éleveurs voulaient se laisser une marge en domestique au cas où leur exportation serait annulée par le transformateur;
- Il y a parfois des différences entre les fiches et la cédule que l'abattoir a de son côté;
- Le portail subit des modifications en cours de période pour aider les titulaires à se balancer et doit continuer d'être modifié pour vous aider. Ex : ajout d'un bandeau informatif.

Contingent individuel	Livraison effectuée	Production à venir	Écart
157 544 kg	100 756 kg	57 508 kg	-720 kg





Suivi de la production et replanification | Après chaque cycle

Constats du déroulement de la période 2024-2025 (D77/E53)

Quelques commentaires reçus

Cet exercice revient rapidement. Trop de cycles, il faut balancer trop souvent.

Ce n'est pas facile d'avoir un écart à zéro à la fin de chaque cycle puisque la production ne s'arrête pas. Parfois, il est impossible de corriger les écarts tout dépendamment où la production est rendue.

Insatisfaction de la part des éleveurs de devoir balancer au kilo près, certains ont mentionné qu'ils voudraient qu'il y ait une marge de tolérance avant de devoir toujours réajuster leurs fiches.

Les titulaires tentent de prévoir les pertes d'élevage, mais ne peuvent planifier plus haut que leur contingent.

Les titulaires détenant 14 000 m² ne peuvent utiliser la location de quota pour se balancer.



AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE

Constat post-cycle 3

Performance domestique

Écart à 0 ou de ≤ 20 kg
71/116 titulaires (61%)

Cycle	Dindon léger D77						
	Fiches		Achats		Écart		Performance
	têtes	kg	têtes	kg	têtes	kg	
1	503 768	2 946 711	506 712	3 056 422	2 944	109 711	103.72%
2	467 207	2 791 687	444 465	2 745 989	-22 742	-45 698	98.36%
3	517 299	2 993 021	518 619	3 173 209	1 320	180 188	106.02%
4	494 961	2 879 013					
5	383 823	2 181 830					
6	374 014	2 181 682					
	2 741 072	15 973 944	1 469 796	8 975 620	-18 478	244 201	

Performance domestique estimée en date du 7 décembre : 101.89 %

Influenza aviaire - Euthanasie : +/- 188 000 kg, donc +/- 100.71 %





AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE

Constat post-cycle 3

Performance domestique

Écart à 0 ou de ≤ 20 kg
45/81 titulaires (56%)

Cycle	Dindon lourd E53						
	Fiches		Achats		Écart		Performance
	têtes	kg	têtes	kg	têtes	kg	
1	205 802	3 182 418	202 867	3 308 370	-2 935	125 952	103.96%
2	207 813	3 147 816	188 358	3 151 578	-19 455	3 762	100.12%
3	233 892	3 479 246	207 882	3 410 842	-26 010	-68 404	98.03%
4	241 532	3 628 294					
5	200 331	3 096 036					
6	212 664	3 232 620					
	1 302 034	19 766 430	1 469 796	8 975 620	-18 478	244 201	

Performance domestique estimée en date du 7 décembre : 99.92 %



Autres dates limites

Locations de quota

- Jusqu'à 28 jours avant le 5^e cycle
- Les baux doivent être déposés en même temps que les fiches de production domestiques qui y sont reliées.

Taux de réussite au Quiz
Avi-culture : 16,67 %

Locations de poulailler

- Déposés en même temps que les fiches initiales qui y sont reliées, que les élevages reliés aux fiches soient destinés au marché domestique ou au marché d'exportation, et doivent également être déposés dans les cas suivants :
 - Si une modification à une fiche exige une nouvelle location ou une modification à une location;
 - Si une non-conformité aux fiches initiales exige des corrections;
 - Si une différence entre les prévisions et la production réelle exige des corrections.



Le calendrier des activités

Un aide-mémoire pour les dates limites

Activités de la période D77/E53 2024/2025		Dates d'échéance								
		Délais	Avant la période	Cycle 1 (9 semaines)	Cycle 2 (9 semaines)	Cycle 3 (9 semaines)	Cycle 4 (9 semaines)	Cycle 5 (8 semaines)	Cycle 6 (8 semaines)	Après la période
Avant le début de la période										
1	EVQ émettent les pourcentages d'utilisation .		2024-02-16							
2	EVQ transmettent les Guides préliminaires aux titulaires et un sommaire aux mandataires.	+ 21 jours des %	2024-02-19							
3	EVQ reçoivent les locations de quota .	+ 21 jours des %	2024-03-11							
4	EVQ reçoivent les locations de poulailler .	+ 21 jours des %	2024-03-11	<i>*ou au moins 28 jours avant l'entrée en élevage des dindonneaux, selon la première de ces échéances.</i>						
5	EVQ reçoivent les fiches de productions domestiques et pour l'exportation.	+ 21 jours des %	2024-03-11	<i>*ou au moins 28 jours avant l'entrée en élevage des dindonneaux, selon la première de ces échéances.</i>						
6	EVQ émettent et transmettent les avis de non-conformité le cas échéant.		2024-03-25							
7	EVQ reçoivent les corrections de non-conformités.	+ 14 jours suivant les avis	2024-04-08							
8	Si des non-conformités subsistent, les EVQ révisent les pourcentages, recalculent le C.I. de chaque titulaire et ajustent automatiquement chacune des fiches de production.		2024-04-22							
9	EVQ émettent et transmettent les Guides aux titulaires .		2024-04-22							
Par cycle										
10	EVQ reçoivent des modifications aux locations de quota ou en reçoivent de nouvelles.	-28 jours	-	-	2024-06-03	2024-08-05	2024-10-07	2024-12-09	-	-
11	EVQ reçoivent des modifications aux locations de poulailler ou en reçoivent de nouvelles.	-28 jours	-	-	2024-06-03	2024-08-05	2024-10-07	2024-12-09	2025-02-03	-
12	EVQ reçoivent les modifications aux fiches de production domestiques.	-28 jours	-	-	2024-06-03	2024-08-05	2024-10-07	2024-12-09	2025-02-03	-
13	DÉBUT DU CYCLE			2024-04-28	2024-06-30	2024-09-01	2024-11-03	2025-01-05	2025-03-02	
14	FIN DU CYCLE			2024-06-29	2024-08-31	2024-11-02	2025-01-04	2025-03-01	2025-04-26	
15	EVQ émettent et transmettent les Rapports de production .	+ 21 jours	-	2024-07-19	2024-09-20	2024-11-22	2025-01-24	2025-03-21	2025-05-23	-
16	EVQ émettent et transmettent les avis de non-conformité le cas échéant.	+ 49 jours	-	2024-08-09	2024-10-11	2024-12-13	2025-02-14	-	-	-
17	EVQ reçoivent et traitent les corrections .	+ 56 jours	-	2024-08-16	2024-10-18	2024-12-20	2025-02-21	-	-	-
18	Si des non-conformités subsistent, les EVQ révisent les pourcentages, recalculent le C.I. de chaque titulaire et ajustent automatiquement chacune des fiches de production dont les lots n'ont pas encore été abattus.	+ 63 jours	-	2024-08-23	2024-10-25	2024-12-27	2025-02-28	-	-	-
Après la fin de la période										

Apparaissent au recto du calendrier de la couleur du cycle associé

Apparaissent en jaune au recto du calendrier





AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE



Le rapport de production

Si un écart apparaît sur votre rapport de production, vous devez le corriger

Un rapport en évolution | un outil indiquant vos écarts

Sommaire de votre performance

5 024 m ²	Contingent individuel ajusté	210 632 kg
0 m ²	Production domestique à venir	0 kg (0,00 % du CI ajusté)
0 m ²	Total des livraisons au 2024-11-02	210 592 kg
5 024 m ²	Livraisons domestiques	210 592 kg (99,98 % du CI ajusté)
-1 350 m ²	Livraisons d'exportation non confirmées	0 kg
3 674 m ²	Livraisons pour production de remplacement	0 kg
38,20 kg	Écart - kilos non planifiés	40 kg (0,02 % du CI ajusté)

Sommaire de votre planification

Domestique				Prévision
Prévision	Réel	Écart	Cumulatif	
40 436	37 479	2 957	2 957	0
Cycle 1 2024-04-28 au 2024-06-29				
68 860	69 138	-278	2 679	0
Cycle 2 2024-06-30 au 2024-08-31				

Sommaire par poulailler

Poulailler	Cycle	Domestique				Prévision
		Prévision	Réel	Écart	Cumulatif	
1666	Cycle 1	0	0	0	0	0
	Cycle 2	32 546	31 563	983	983	0
	Cycle 3	0	0	0	983	0
		32 546	31 563	983	983	0

Votre CI ajusté lors de l'émission de votre dernier Guide était de 226 031 kg

** Le total de votre production réalisée plus vos fiches de production domestique à venir n'est pas égal à votre contingent alloué pour la période **

Le portail sécurisé

prod.evqdirect.ca



Les Éleveurs de volailles
du Québec

Bienvenue à votre portail!

 Se souvenir de moi

Se connecter

[Identifiant oublié?](#) [Mot de passe oublié?](#)

[Termes d'utilisation](#) [Politique de confidentialité](#)





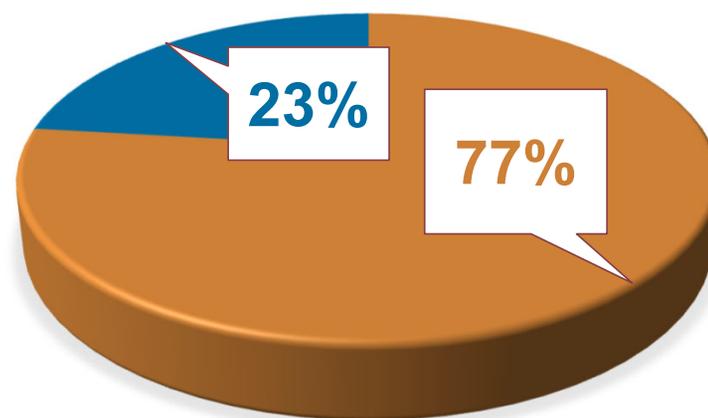
Portail sécurisé

Un outil utilisé et créé sous le principe de l'amélioration continue.

Les utilisateurs :

- Les fondés de pouvoir
- Les « employés »
- Les mandataires

Proportion des titulaires de quota de dindon



- Ayant accédé au portail
- Qui ne se sont pas connectés





AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE



Portail sécurisé

FORMULAIRES disponibles sur le Web

Fiche de production
(création, modification, copie, consultation)

Location de quota
(création, consultation)

Location de poulailler
(création, consultation)

Ajustements de fin de période
(création, consultation)

Déclarations des coûts

RAPPORTS disponibles sur le Web

Guides préliminaires et
guides de mise en marché

Rapports de production

Bilans de mise en marché

Liste des **livraisons**
(votre production dès qu'elle est déclarée)

Liste des **ajustements**

Liste des **hypothèques**

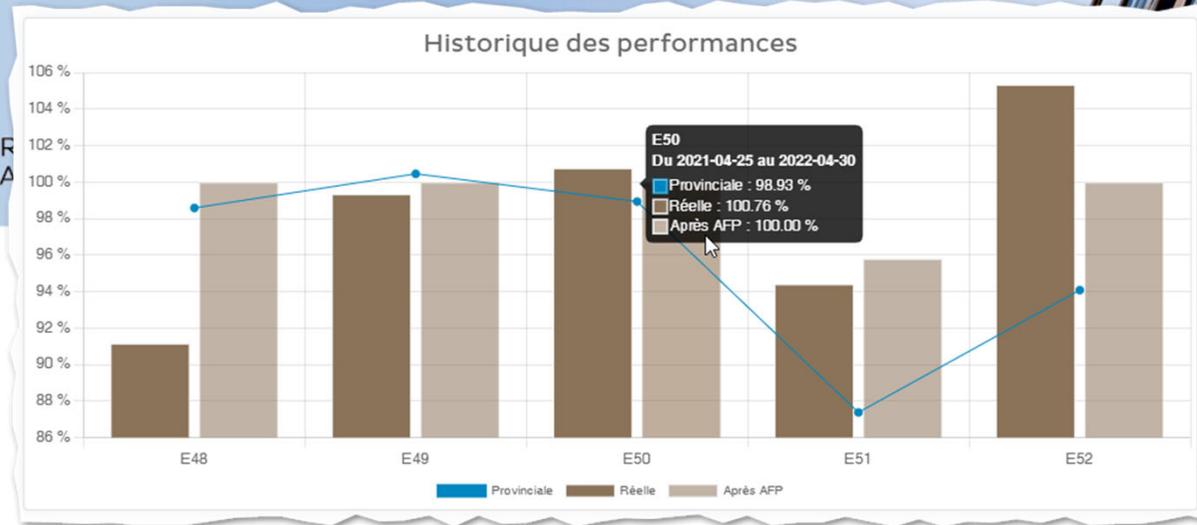
Liste des **transactions** de quotas

Les rapports
des 5
dernières
périodes

Portail sécurisé

Votre tableau de bord

AGIR
UN A



- Votre performance de la période précédente
- Vos historiques et un comparatif avec la moyenne provinciale
 - de vos performances (avant et après AFP)
 - de vos taux de condamnation par période / poulailler
 - de vos taux de condamnation par poulailler / période
- L'historique des pourcentages d'utilisation





AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE



Babillard éleveurs de
dindons

Portail sécurisé | votre babillard

- Un coup de pouce pour entrer en contact avec d'autres titulaires afin de pouvoir :
 - Signer des locations de quotas ou de poulailler
 - Échanger des kilos en fin de période
- Constats :
 - +/- 30% de taux de réussite; certains titulaires ne voulaient pas utiliser le babillard, car ils voyaient que certaines annonces étaient là depuis un certain temps déjà
 - Certains voudraient que ça soit géré par les EVQ (facture/paiement ou réserve générale)

Évaluation et constats





La parole est à vous !

Des questions ?

Des commentaires ?

Comment avez-vous vécu cette première période d'application des fiches de production ?



AGIR ENSEMBLE POUR
UN AVENIR DURABLE



Merci !

Coordonnées des EVQ

Pour les **Opérations** et la réglementation

- 450 679-0540, poste 8799
- evqContingement@upa.qc.ca

Pour les **Transferts** de quota :

- 450 679-0540, poste 8251
- Transfert.evq@upa.qc.ca

Pour l'équipe **Terrain** :

- evqterrain@upa.qc.ca

